



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

FORÊTS DE MONTAGNE

Aussi belles que fragiles

KAMPÀ P2

OPINIONS P4

CONJONCTURE P5

INTERVIEW P8

ASSEMBLÉE P18

EN BREF P19

AU QUOTIDIEN P21

AGENDA P22

CARNETS DE BORD P23

ANNONCES LÉGALES P9

1,75€



USA: LE MASSACRE A COMMENCÉ

ET SANS ATTENDRE
LA SAINT VALENTIN!



KAMPÀ

À LA UNE

| | |
|---|------------|
| FORÊTS DE MONTAGNE AUSSI BELLES QUE FRAGILES | P6 |
| OPINIONS | P4 |
| CONJONCTURE L'ÎLE AUX BASS SALAIRES | P5 |
| INTERVIEW ORLANNE | P8 |
| ASSEMBLÉE | P18 |
| EN BREF ET EN CHIFFRES | P20 |
| AU QUOTIDIEN | P21 |
| LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION | P22 |
| CARNETS DE BORD | P23 |
| ANNONCES LÉGALES | P9 |

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • pa@aurelli.comDirecteur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1er secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion@corsicapress-editions.fr**ANNONCES LÉGALES**Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS**Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JFA.CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia**À MODU NOSTRU****Rimanighjata è pulitichella**

Sò mesi è mesi, dipoi a scunfitta naziunalista inde a siconda circuscrizioni di Corsica Suprana duranti l'alizzioni legislativi di ghjugnu scorsu, chì Gilles Simeoni annunzia cambiamenti nentru à u Cunsigliu esecutivo. Una rimanighjata chì hè stata accertata infini a settimana passata, duranti a prima sissioni di l'annu pà l'Assemblea di Corsica. Sò trè cunsiglieri chì lasciani u so postu: u presidenti di l'Agenza di sviluppu ecconomicu, Alex Vinci-guerra, a presidenti di l'Uffiziu di i trasporti, Flora Mattei, eppo'a cunsiglieri esecutiva in carica frà altru di a cultura, Antonia Luciani. S'ellu si pò capiscia a dimissioni di u prima citatu frà altru dopu à l'articulu di u Canard Enchaîné nant'à i so paghi è indennità chì hè criatu un scandalu, i dui altri partenzi si ghjustifichegħjani di menu. À i trasporti, Flora Mattei è i so squadri sò quantunqua riisciuti à fà sacralizzà da a Cummissioni auruepa a diligazioni di sirvizi publicu marittimu è à għistisċia cù a manera u cartulari bellu difficiuli di a DSP aerea. Pà ciò chì tocca à a cultura è à u patrimoniu, Antonia Luciani paria piuttostu apprezzata da l'attori culturali, pruvendu, malgradu u cuntestu bughjettariu tesu, à prumova issi dui settori fundivi di ciò chì faci a Corsica. Pà rimpiazzà issi trè parsunalità, si tratta di un ritornu chì hè fattu dighjà nascia assai cummenti, quillu di l'anzianu diputatu, Ghjuvan Filici Acquaviva, cuginu di Gilles Simeoni. S'è u so parcorsu puliticu è i so capacità di travagliu ùn sò micca rimissi in causa, issa scelta intarrugheghja. I dui altri nomi, quilli di a merri di Luri, Anne Laure Santucci, è di a cunsiglieri tarrituriali purtivijjhaccia scunnisciuta Vannina Luzi, facini piuttostu pinsà à una vulintà pà u presidenti di l'Esecutivo d'allargà a so basa alitturali. Tutti i calculi sò boni pà pruvà di manteña in vita a Simeonia, più cà mai scuzzulata da l'uppusizioni tarrituriali, ma dinò da una parti di u populu dillusa chì, s'ella avia vutatu pà issa magħjurità fin'è oħiji, riflittarà podossi di più prima di sciaccà u so bigliettinu inde l'urna pà a prossima alizzioni... ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... annant'à a reta

«Ah qu'il est laid le débit de l'eau!» Aujourd'hui, avoir accès à une eau «potable, salubre, propre» relève plus du coup de bol que d'un droit fondamental reconnu depuis 2010 par l'ONU. Régulièrement, la qualité de l'eau du robinet est remise en cause. Après l'enquête de Radio France et du réseau France Bleu au printemps 2024 indiquant que sur 89 prélèvements effectués, 43 % des échantillons contenaient des polluants éternels (PFAS), celle de l'UFC-Que Choisir et Générations Futures publiée le 23 janvier fait état de 98 % des eaux testées dans trente villes françaises contenant des PFAS. À des taux parfois en deçà des normes françaises, certes. Mais en France, où élus et ministres aiment tant lorgner sur ce qui se fait de plus strict ou plus austère ailleurs, les seuils sont bien plus élevés que dans d'autres pays. Quant aux eaux en bouteille, on a appris il y a quelques mois que celles de Nestlé Waters, contaminées par des bactéries, ont fait l'objet de traitements interdits durant plusieurs années. Une mission d'information du Sénat a montré que plusieurs ministres, informés de ces pratiques, avaient laissé faire. Et Nestlé Waters a continué à vanter sur son site les «qualités



Nini_MacBright
@ninimacbright.bsky.social

C'était bien la peine de nous inciter à faire le Dry January et à boire de l'eau pour nous dire 3 jours après qu'elle est pleine de caca



Arnaud Berger
@ChezGreenBerger

Revelation sur entente @Nestle - État 🇫🇷 pour contourner la réglementation relative aux eaux minérales naturelles, malgré le risque sanitaire
l'**#IntérêtGénéral** sacrifié au profit de la rentabilité de Nestlé (31% RoE 2023)



JF Pietri @globehumanitaire.bsky.social ▾
@globethumanitaire

Plastiques et pesticides dans les eaux minérales atomes radioactifs dans l'eau du robinet...
Buvez de l'alcool ! Ca n'est pas moins nocif, mais ça fait oublier que ça l'est.

uniques» et les «goûts inimitables» de ses neuf marques «d'eau minérale naturelle». Business as usual. L'histoire n'en est pas restée là, cependant. Dans une enquête publiée le 4 février, Le Monde et Radio France affirment que Matignon et l'Élysée auraient délibérément ignoré les recommandations d'interdiction des autorités sanitaires françaises et «privilégié les intérêts de Nestlé au détriment des consommateurs». Ce choix résulterait de l'important lobbying mené par Nestlé, dont des représentants auraient rencontré Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée. Une «affaire d'État»? Emmanuel Macron a affirmé qu'il n'y avait eu ni «entente» ni «convenance». Alexis Ouizille, sénateur PS et rapporteur de la commission d'enquête parlementaire lancée en décembre dernier sur le sujet, se dit prêt à convoquer Alexis Kohler pour «établir la chaîne des responsabilités administratives et politiques» et le cas échéant transmettre à la justice d'éventuels éléments pénaux. L'histoire d'eau fera peut-être encore du bruit. À moins qu'elle ne fasse pschitt. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



France Inter
@franceinter.fr

Notes ministérielles, échanges de mails, compte-rendu de visites d'inspection... La cellule investigation de Radio France et Le Monde ont eu accès à de multiples documents qui éclairent d'un jour nouveau l'affaire des eaux contaminées traitées illégalement par le groupe Nestlé.



Taz @Crane2Plaf · 23 gen
In risposta a @Brevesdepresse

Pour rappel les seuils ont été remontés en 2022 parce que l'eau était déjà trop contaminée...



Alexandre Ouizille
@Aouizille

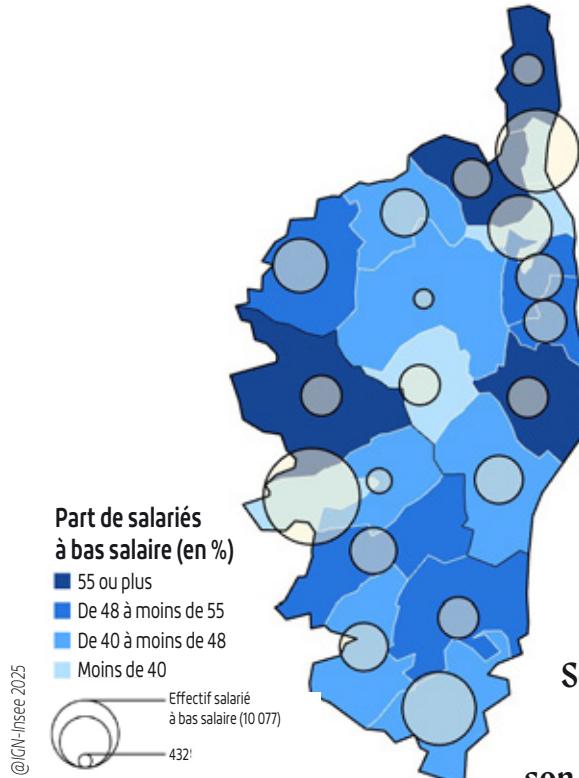
« L'État avait-il connaissance des pratiques illégales du groupe Nestlé ? »

La réponse est OUI.

Depuis l'été 2021.

Propos de niche

Depuis que Bernard Arnault a menacé de quitter la France si le projet de faire payer -temporairement- plus d'impôts aux grosses fortunes était maintenu, les personnalités de gauche ont les honneurs des plateaux TV. Sophie Binet est reçue par Appoline de Malherbe, Olivier Besancenot se retrouve «chez» Benjamin Duhamel, et Clémence Guetté est l'invitée de TF1. Mais ceux qui y verraien une contrepartie aux déclarations du Medef, des milliardaires et des partis au pouvoir -si tant est que ces trois discours soient distincts- se tromperaient lourdement : la tonalité générale est celle du réquisitoire. Il est tout à fait clair pour qui regarde ces séquences que le but des journalistes est d'exiger des comptes. À propos du budget mais surtout à propos du chagrin que ces vilains «gauchos» auraient causé à l'homme le plus riche de France. Triste spectacle au demeurant qu'offrent les pros de la télé avec ce déploiement de non-compétence : interruptions incessantes, arguties variées, désintérêt pour les réponses. Un florilège de ce qu'il convient d'éviter, comme on l'apprend dès l'école de journalisme : si la réponse ne vous convient pas, à quoi servait de poser la question ? Reste que le message est passé : Bernard Arnault et consorts sont intouchables, la survie du pays dépend d'eux, principaux sinon uniques pourvoyeurs d'emplois hexagonaux. Malheur à qui voudrait souligner que ce n'est pas aussi simple et que chacun doit participer, de manière équitable, aux finances publiques. Une ligne qu'on retrouve répétée à l'infini sur les réseaux sociaux : il convient d'idolâtrer le milliardaire, toute attaque contre lui est tabou, la peur règne à l'idée de sa colère. Tout ceci de la part de gens pas forcément fortunés et dans un pays où on commémorait le mois dernier, avec des trémolos dans la voix, les martyrs de la liberté d'expression... Il est parfois question de vaches sacrées mais on se prend souvent à penser que beaucoup trop de Français, journalistes compris, ne présentent aucune différence avec des veaux atteints de la tremblante, et que les intérêts du patron du troupeau sont bien gardés. ■ **Eric PATRIS**



L'île aux bas salaires

**Ah, la Corse !
Ses plages et paysages,
son soleil,
son fameux « cadre de vie »...
et ses maigres revenus
issus du travail.
À rebours des clichés
sur une île où il fait bon vivre
(à condition toutefois de gagner
de quoi pallier un coût de la vie
élevé), une étude conjointe
de l'Insee et la Dreets montre que
la région détient le record métropolitain
des bas salaires.**

En 2022, le seuil de bas revenu salarial en France équivalait aux deux tiers du salaire médian, soit 15 290 € par an. Or, selon une étude menée conjointement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) si 31 % des salariés français percevaient un salaire net inférieur à ce seuil, en Corse, ce taux était de 39,5 % avec, pour 45 500 salariés, un revenu salarial moyen de 8 390 euros, soit la moitié d'un Smic net annuel. L'île présentait donc la part la plus élevée de salariés à bas revenu de France métropolitaine, à l'inverse de l'Île-de-France, les régions du bassin méditerranéen étant celles où cette situation est la plus fréquente. L'explication principale tient à un volume d'heures de travail réduit dans l'année, comme c'est le cas pour un emploi temporaire (saisonnier ou à durée déterminée) ou à temps partiel, les salariés à bas salaire travaillant en moyenne 800 heures par an. Ce qui correspond à environ 5,3 mois à temps plein contre 1 810 heures, soit l'équivalent d'un contrat de travail annuel à temps complet pour les autres salariés: 56 % des salariés à bas salaire travaillent de manière occasionnelle, essentiellement en saisonnier ou en CDD, contre 15 % pour les autres salariés. Dans une région où institutions, socio-professionnels et médias se focalisent volontiers sur la fameuse «saison» dont dépendrait la non moins fameuse «manne touristique», est-ce bien étonnant ?

Autre facteur, mais dans une moindre mesure, les différences de salaire horaire, les travailleurs à bas salaire étant moins rémunérés que les autres salariés (10,50 euros de l'heure en moyenne contre 15,30 euros de l'heure) quoique leur salaire horaire moyen soit supérieur au Smic horaire net (8,60 euros). S'agissant du poids des secteurs d'activité sur l'ensemble des salariés à bas salaire de l'île,

le commerce de détail arrivait en tête avec 15 % des salariés à bas salaire de Corse, suivis par l'hébergement (13 %) et la restauration (9 %), puis les travaux de construction spécialisés. Mais en considérant la part des salariés à bas salaire dans le secteur, le record se situait dans le secteur agricole où 70 % des salariés avaient un bas salaire, l'agriculture ne représentant que 5 % de l'ensemble des salariés à bas salaire de l'île. Forte proportion de travailleurs à bas salaires aussi dans la restauration (66 % des effectifs), l'hébergement (63 %), mais aussi l'action sociale sans hébergement (58 % des

effectifs alors que ce secteur représente 5 % de l'ensemble des salariés à bas salaire de l'île) et le commerce de détail (45 % des effectifs).

Le tissu économique local, où prédominent les très petites entreprises de moins de 20 salariés entre aussi en ligne de compte, les entreprises de grande taille étant considérées comme ayant une meilleure capacité à verser des salaires plus élevés «grâce à des économies d'échelle et une proportion de cadres plus importante». Ainsi, précise l'étude «Parmi les 59 600 salariés des TPE régionales, un sur deux perçoit ainsi un bas salaire annuel».

Les femmes représentaient 53 % des salariés à bas salaire de Corse où 45 % des salariées perçoivent un bas salaire, soit 10 points de plus que les hommes. Mais quoiqu'étant deux fois plus souvent à temps partiel que les hommes (31 % contre 17 %) elles percevaient un salaire annuel moyen supérieur à celui des hommes (8 500 euros contre 8 200 euros) du fait de contrats plus longs dans des secteurs un peu plus rémunérateurs comme l'hébergement ou l'action sociale. De plus, les salariés à bas salaire annuel étaient plus jeunes: la moitié avait moins de 37 ans contre 44 ans pour les autres salariés, les salaires augmentant avec l'expérience et l'ancienneté. ■ AN



Photo ICN • EP

Forêts de montagne Aussi belles que fragiles

Outil d'évaluation proposé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et complémentaire de la Liste rouge des espèces menacées, la Liste rouge des écosystèmes vise à identifier les écosystèmes* les plus vulnérables et qui présentent la plus forte probabilité de disparaître. Ses résultats sont publics et diffusés dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel et l'objectif est de fournir un outil d'aide à la décision destiné à faciliter le développement de stratégies de conservation, en apportant une dimension écosystémique aux connaissances relatives aux risques de disparition de la biodiversité. En janvier 2025, l'IUCN a publié la première étude sur les écosystèmes forestiers en montagne, dans l'Hexagone et en Corse. C'est que, souligne ce document, les montagnes concernées sont «de véritables refuges où la biodiversité se concentre, et on y comptabilise aujourd'hui près d'un tiers des zones dites «irremplaçables» en termes de biodiversité» qui requièrent une vigilance accrue.

L'évaluation du risque d'effondrement d'un écosystème se fait selon un classement sur huit catégories, dont six s'échelonnent de «préoccupation mineure» à «effondré», les deux autres catégories étant «non évalué» et «données insuffisantes». Un écosystème est considéré comme «menacé» lorsqu'il est classé dans une des trois catégories suivantes: en danger critique (CR), en danger (EN) ou vulnérable (VU). Sur son territoire européen, la France compte six massifs montagneux qu'on peut distinguer en

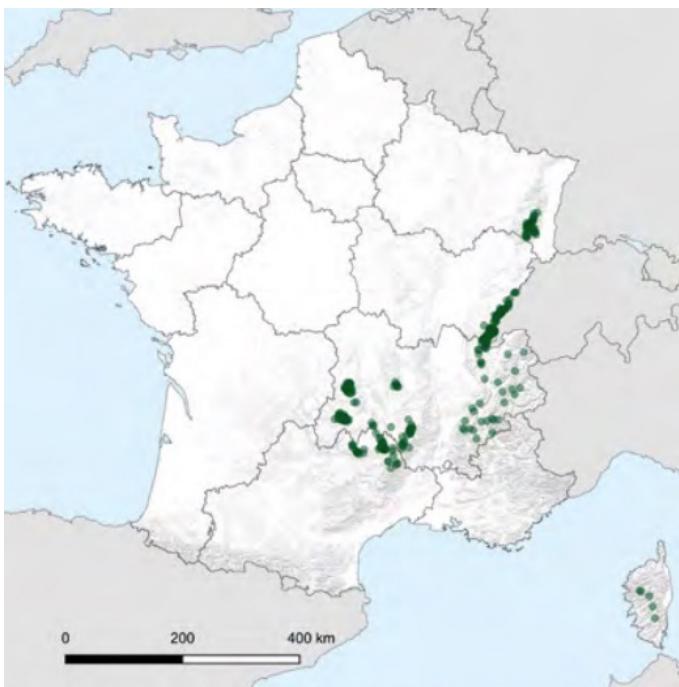
*Un écosystème correspond à un ensemble d'êtres vivants (biocénose) qui interagissent au sein du milieu naturel dans lequel ils vivent (biotope) et dont l'ensemble constitue une unité écologique fonctionnelle dans un espace délimité.

« Que la montagne est belle ». Air connu. Elle est aussi considérée comme une sorte de valeur-refuge, un environnement plus résilient, où on pourra toujours se replier si le littoral et la plaine deviennent invivables. Et si on se trompait ? L'IUCN vient de publier la première étude sur les écosystèmes forestiers en montagne. Plus de la moitié des forêts évaluées sont menacées et six quasi-menacées, principalement par le changement climatique et les pressions anthropiques.

deux catégories: les massifs montagneux anciens d'une part, aux reliefs plus doux et moins élevés (le Massif central, Morvan inclus, et les Vosges), les massifs montagneux jeunes d'autre part (les Alpes, le Jura, les reliefs de la Corse et les Pyrénées). Pour chacun de ces massifs, l'étude porte sur les écosystèmes forestiers rencontrés aux étages montagnard (zone des forêts mixtes) et subalpin (étage le plus élevé avec des forêts) des différents massifs montagneux de l'Hexagone (Alpes, Jura, Massif central, Pyrénées, Vosges) et de Corse. En sont exclus plusieurs écosystèmes montagnards déjà traités, en totalité ou en partie, dans le chapitre de la Liste rouge des écosystèmes dédié aux forêts méditerranéennes, comme par exemple les pinèdes à pin laricio, emblématiques de la Corse, classées comme «quasi menacées» (NT).

Dix-neuf écosystèmes, répartis en trois groupes (forêts mixtes, mélange de feuillus et de conifères; forêts de sapins blancs et d'épicéas communs et forêts de conifères tels que mélèzes et pins cembros) ont été auscultés. Dans le détail, huit des écosystèmes étudiés relèvent des forêts mixtes qui caractérisent l'étage montagnard, six relèvent de forêts de sapins blancs ou d'épicéas communs qui marquent la transition entre l'étage montagnard et l'étage subalpin et cinq sont des forêts de pins, typiques des espaces les plus écologiquement contraints, par la sécheresse ou le froid. Sur ce total, dix sont menacés et six quasi-menacés. Ainsi, les forêts mixtes montagnardes acidophiles atlantiques, largement distribuées dans le Massif central, de la Montagne Noire au sud-ouest au Morvan au nord, et tout le long de la chaîne pyrénéenne, ont été classées «vulnérables».

FORÊTS MIXTES MONTAGNARDES ACIDOPHILES MÉRIDIONALES



Source de données : IFN, campagnes 2006 à 2022
 Fonds de carte : IGN, ADMIN EXPRESS 2024, Estompage BD ALTIB
 Réalisation : Comité français de FUICN

Les forêts mixtes montagnardes acidophiles méridionales ont été classées comme « quasi menacées »

Tout comme les forêts mixtes montagnardes calcicoles, écosystème fréquent dans le massif du Jura, les Préalpes du nord et les Alpes externes, ainsi que dans le Massif central [Grands Causses], les Pyrénées [Pyrénées cathares], et présent, quoique marginalement en Corse [Monte San Petrone]. Également considérées comme « menacées » mais cette fois dans la catégorie « *en danger* », les hêtraies, hêtraies-sapinières et sapinières subalpines, pour la plupart dominées par le hêtre commun et présentes dans les Vosges, le Jura, les Alpes, le Massif central ainsi qu'en Corse. Elles sont particulièrement exposées aux changements survenus ces cinquante dernières années : températures plus chaudes, baisse des précipitations estivales, hausse des épisodes de sécheresse.

Les forêts mixtes montagnardes acidophiles méridionales, qui recouvrent largement les versants de la portion sud du Massif central, occupent une partie des Pyrénées orientales, sont également présentes en Corse et, plus marginalement, dans les Alpes pré-ligures ont été classées comme « *quasi menacées* ». Elles sont marquées par une modification des conditions due aux changements climatiques, les exposant à des températures plus chaudes durant l'été dans leur aire de répartition, mais cette tendance est moins sévère pour elles que pour les autres forêts mixtes acidophiles.

Si les forêts qui ont été évaluées ont un rôle majeur en termes d'accueil de la biodiversité, les résultats de l'étude confirment l'impact des changements climatiques et la combinaison de multiples pressions d'origine anthropique sur ces milieux. ■ AN

Savoir + : l'étude complète peut-être téléchargée ici
inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/454669

Cinq facteurs directs de changement affectent la biodiversité à l'échelle mondiale. Par ordre décroissant, il s'agit : des changements d'usage des terres et de la mer; de l'exploitation directe de certains organismes; du changement climatique; de la pollution et des espèces exotiques envahissantes. La pression humaine sur la biodiversité porte non seulement sur les espèces mais également sur le fonctionnement même des écosystèmes. Ainsi, il a été montré que l'humanité s'approprie chaque année plus de 25 % de ce que produisent les écosystèmes de la planète affaiblissant leur fonctionnement de manière durable voire irréversible : 75 % des milieux terrestres sont déjà sévèrement altérés, et plus de 85 % de la surface terrestre serait affectée, de manière générale, par les activités humaines ; 20 % des surfaces terrestres végétalisées ont montré un déclin de leur productivité entre 1999 et 2013 en raison de la dégradation des sols et il existe aujourd'hui plus de 400 « zones mortes » océaniques causées par le déversement d'engrais, dont la superficie totale dépasse celle du Royaume-Uni. En ce qui concerne la France, plus de 50 % des milieux humides du territoire métropolitain ont disparu depuis 1960 tandis que, sur la même période, la superficie des prairies est passée de 14 millions d'hectares à 7,4 millions. En moyenne, le territoire national perd chaque année près de 66 000 hectares de surfaces agricoles et de milieux ouverts. Pour la France métropolitaine, seuls 22 % des habitats d'intérêt communautaire* y sont dans un état de conservation favorable. Quant à la biodiversité des territoires d'Outre-mer est elle aussi fortement menacée : la France figure parmi les 10 pays hébergeant le plus d'espèces menacées dont la grande majorité sont des espèces endémiques de ces territoires. ■

* habitats correspondant aux types mentionnés dans la Directive « Habitats, Faune, Flore » de l'Union européenne sélectionnés en fonction des critères suivants : en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ; ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ; ou constituant des exemples remarquables, propres à une région biogéographique européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union européenne. Parmi les 233 habitats d'intérêt communautaire de l'Union européenne, 133 sont présents en France.

La pop lunaire d'Orlanne

Originaire du Cap Corse, Orlanne Orsatelli est chanteuse autrice-compositrice.

Dans son album *Nostalgie heureuse*, sorti en 2024, elle se plaît à aborder différents thèmes, aussi bien en français qu'en anglais. Elle a fait le choix de se consacrer exclusivement à sa musique, en abandonnant ses autres activités.

Pouvez-vous nous parler de votre projet musical ?

Orlanne, c'est un projet solo que j'ai débuté aux alentours de 2020. Il mêle pop, chanson, rock et electro. J'aime appeler ça de la pop lunaire, car mes chansons, qu'elles soient en anglais ou en français, sont racontées sur des rythmes qui sont très différents les uns des autres.

Pourquoi avoir décidé de réaliser un clip pour votre morceau Billie Boy ?

Il y a beaucoup d'obstacles à ça, mais de nos jours dans l'industrie musicale, l'image est prépondérante et, finalement, encore plus importante que la musique. Je ne souhaite pas tirer un trait ou dévaloriser la musique en affirmant cela, mais le clip musical est un outil. C'est une manière pour moi de m'exprimer, de gagner de nouveaux auditeurs, un public et une raison de plus de montrer que mon projet est sérieux. C'est essentiel pour franchir de nouveaux échelons. J'ai fait deux autres clips avant *Billie Boy*, qui lui est plutôt un bonus car il n'était pas censé être un single mais comme c'est le morceau qui marche le plus en live, j'ai décidé d'en faire un clip.

Vous avez également participé à la bande originale d'un court-métrage, Une nuit d'été.

Comment se passe la composition musicale pour un tel projet ?

Ce court métrage a été réalisé par Gray Orsatelli, mon frère, qui est comédien et réalisateur. Pour ce projet-là, Gray

travaillait initialement sur un long métrage pour lequel il me demandait souvent des conseils et des corrections. À sa production, ce long métrage est devenu un court. Pour composer la musique, il avait déjà des références et une idée d'habillage sonore. Je lui avais proposé de faire la musique et il était d'accord. Mais, étant son premier projet, il pensait tout de même collaborer avec des professionnels dans ce domaine. Il a eu un coup de cœur pour un compositeur et sound designer, Thibault. Par contre, mon frère ne souhaitait pas d'un thème alors qu'à mes yeux, c'est très marquant. J'en ai donc créé un et Thibault s'est concentré sur l'habillage sonore, on a travaillé chacun de notre côté. Ce qui est intéressant car je me reconnaissais dans l'univers de mon frère, où il raconte des choses de notre enfance. Je trouvais ça extraordinaire d'exprimer par la musique un milieu plutôt aquatique et d'essayer d'habiller ça musicalement.

Comment créer et produire en Corse ? L'insularité favorise l'exposition ?

Oui, je pense que l'insularité favorise l'exposition. Je suis très soutenue par les principaux médias comme RCFM et Via Stella. Je crois que j'ai obtenu cette visibilité grâce à l'insularité et parce que je viens de Corse. Pour moi, ce sont un peu comme des étapes : nos régions nous propulsent et nous donnent ce qu'il faut pour que le projet soit déjà localement reconnu, puis il faut forcer pour le faire passer outre-Méditerranée. J'ai produit ma

musique entre Paris et la Corse et j'ai travaillé avec des gens des deux régions. Le fait d'avoir de la visibilité m'a apporté des concerts, et vice-versa car plus on est visible, plus on fait des articles sur vous. Ma principale crainte à mes débuts était justement de ne pas être soutenue parce que ma musique n'est pas typiquement corse.

Quelle est la place actuelle de la femme dans la musique ?

C'est particulier. Ça va beaucoup mieux qu'avant, mais cela reste compliqué. Je suis une femme et je suis homosexuelle. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui est mis en avant parce qu'on est dans un dépassement de plein de choses en terme d'époque. Je ne mets pas particulièrement en avant le fait d'être gay parce que cela ne me définit pas uniquement. Toutes ces petites choses font partie de mon projet, mais pas que. La place de la femme dans la musique actuellement est assez paradoxale car il y a beaucoup de mise en avant mais on te fait sentir que tu as plus de choses à prouver. C'est très récent en Corse de voir des concerts avec une parité et beaucoup de femmes programmées car on ne voyait que des hommes il n'y a pas si longtemps. Quant au fait de faire des plateaux féminins, c'est une chose que je ne comprendrai jamais. Cela ne part pas d'une mauvaise intention, mais c'est clivant. ■

**Propos recueillis par
Frédéric BOURREAU-MICAElli**



Photo Caroline Sénéchal via Orlanne



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

NEL FAMILY

Suivant acte sous signature électronique en date du 30/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : NEL FAMILY. Siège : Lotissement A, Marinella n°14, Route de Pineto, 20290 LUCCIANA. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 10.000 €. Objet : La promotion immobilière, le négoce de biens immobiliers en qualité de marchand de biens, la location nue ou meublée, et plus généralement toutes activités portant sur la production, la rénovation ou la transformation de biens immobiliers ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions aux tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : JANELIE, SARL au capital de 100.000 €, dont le siège social est Résidence Les Eucalyptus - n° 4 - 4500, route des Marines de Borgo - 20290 BORGO, immatriculée au RCS sous le numéro 833 104 458 RCS BASTIA, représentée par Mme Amélie SONNERAT-DESCHAMPS. La Société sera immatriculée au RCS de Siège du TC dont dépend la SAS.

Pour avis.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/01/2025, il a été constitué une SARL dénommée : LA SPOSATA
Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel.
Siège social : 5, rue Saint-Angelo - 20200 Bastia
Capital : 1000 euros
Gérance : Madame Ceccarini Elodie demeurant 5, rue Saint-Angelo - 20200 Bastia ;
Et : Monsieur Mazella Stéphane, demeurant 5, rue Saint-Angelo - 20200 Bastia ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 03

BRAMAR

Société Civile de Moyens
Au capital de 1000 euros
Siège social : Imm San Angelo
Cabinet Dr BRACCINI
Boulevard Fred Scamaroni
20220 L'Ile-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21/01/2025 à L'ILE-ROUSSE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Moyens
Dénomination sociale : BRAMAR
Siège social : Imm San Angelo, Cabinet Dr BRACCINI, Boulevard Fred Scamaroni, 20220 L'Ile-Rousse
Objet social : Mise en commun des moyens pour exercer la profession de chirurgiens-dentistes
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1000 euros
Gérance : SELARL DR BRACCINI, dont le siège est Boulevard Fred Scamaroni, Cabinet DR BRACCINI, 20220 L'Ile-Rousse, Représentée par Monsieur Sébastien BRACCINI ;
Et : Docteur Hugo MARIETTI-MORIANO, demeurant Route de Calvi et 1, Bât T, Résidence Paolina, 20220 L'Ile-Rousse
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29 Janvier 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MARMAX
Capital : 1000 €
Objet : Acquisition et aménagement de tous biens immobiliers : Immeuble, terrains à usage d'habitation, de bureaux, de commerces ou d'industries, leur exploitation, leur gestion, par voie de locations ou autrement ; L'acquisition de tous droits immobiliers, parts de SCI etc. Mise en location estivale de biens immobiliers.
Siège social : Lieu-dit FIENO - 20228 Luri
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Nicolas ROCHE demeurant Lieu-dit FIENO - 20228 Luri
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 05

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 15 Janvier 2025, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Dénomination sociale : « U ZINU »
Siège Social : Ersa [20275], 18, Promenade de la Giraglia.
Capital social : 500,00 €.
Durée : 99 ans.
Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, glacier, brasserie, salon de thé, débit de boissons.
Président : Monsieur Ange, Dominique, François PIETRI, demeurant à Ersa [20275], 1, Rue de la Petra Cinta, n° le 31 Janvier 1995, à PARIS (15ème).
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signature privée, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées à Associé Unique
Dénomination : AG 2B
Siège : Chez Madame VERZURA Madeleine, 7, rue Stretta Di A Trinita, 20228 Luri

Objet : La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que de tout organisme public ou parapublic.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.
Capital : 500 Euros apport en numéraire.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Alain, Ange GRAZIANI, demeurant : Chez Madame VERZURA Madeleine, 7, rue Stretta Di A Trinita, 20228 Luri
Immatriculation : RCS de Bastia.

N° 07

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

VANGUELIS RECORDS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Corri Bianchi
20117 Eccica-Suarella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 27 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : VANGUELIS RECORDS
Siège : Corri Bianchi - 20117 Eccica-Suarella

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : La production, coproduction, l'édition artistique, musicale et/ou audiovisuelle et/ou multimédia l'exploitation de spectacles vivants et d'événements ; L'acquisition, l'exploitation, la cession, la concession de licence, la distribution, la diffusion, l'imprimerie, sous quelque forme, support et par tous les procédés ou modes d'expression connus ou à venir que ce soit par voie de publication, de reproduction, d'enregistrement musical, phonographique, multimédia, graphique, audiovisuelle, cinématographique télévisuelle, œuvres littéraires, artistiques ou dramatiques, et plus généralement la perception de droits d'auteurs de toute nature dans toute l'étendue dont dispose ou pourra disposer le créateur ou ses ayants droits ; l'étude, la conception, le développement, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'installation, l'entretien, l'importation et l'exportation, le stockage, le transport, l'expédition, la distribution, tous procédés et moyens de conditionnement, et plus généralement l'industrie et le commerce de machines et d'appareils servant à l'enregistrement, en particulier de phonogrammes, de vidéogrammes, ainsi que tous autres supports de sons et d'images ; .../...

La fabrication et revente d'objets publicitaires, et plus généralement toutes activités de merchandising et notamment l'exploitation du nom, du patronyme et de l'image des artistes sur tous supports tels livres, vêtements, bijoux, articles de sport, articles de maroquinerie ; Le conseil en gestion et communication et la prestation de services de toutes natures, ainsi que toutes constitutions de banque de données dans les domaines et activités décrites ci-dessus ; l'acquisition, la cession, l'exploitation, la licence, la prise en location, l'apport, la concession de tous brevets, licences, procédés, modèles, marques de fabrique de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle se rapportant directement ou indirectement à l'objet social défini ;

La propriété par voie d'achat et/ou d'apport, acquisition ou de toute autre manière, la prise à bail, et la location, avec ou sans promesse de vente, l'installation, l'aménagement, l'exploitation de tous locaux, immeubles, terrains, matériels et objets mobiliers nécessaires ou utiles aux besoins de la société ;

La prise de participation directe ou indirecte, intérêts sous toutes formes, par voie de fusion, apport, commandite, souscription, achat de titres ou droits sociaux, ou autrement dans toutes sociétés ou de personnes ou de capitaux, entreprises et industries, telle que toutes opérations de nature économiques, juridiques, industrielles, financières, civiles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social défini ou avec tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société pourra faire toutes opérations ci-dessus prévues, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en association, en participation ou de toute autre manière.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Kevin COUCORAVAS, demeurant Corri Bianchi, 20117 Eccica-Suarella

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29 Janvier 2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES JARDINS DE LUCIUS 1
Capital : 1000 €

Objet : La société a pour objet :
- L'acquisition d'un terrain à bâtrir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;
- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ;
- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution de garanties y relatives ;
Siège social : 15, Zone Industrielle de Tragone - 20620 Biguglia
Durée : 99 ans
Président : Monsieur Antoine, Félix AMORINI demeurant 27, Route de Ville - chemin de Caselle - 20200 Bastia
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

ETUDE ALAIN SPADONI & ASSOCIES
A Ajaccio (Corse-du-Sud)
CODE CRPCEN 20004
3, Avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Regent »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire au sein de la SAS " Alain SPADONI & Associes, Notaires ", le 09/01/2025 a été constituée une Société par Actions Simplifiée, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 24/01/2025 référence 2025 N 00034, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SH BERTHAULT
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège : Ajaccio (20000), Parc Berthault, immeuble le Zéphyr, entrée A
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la location, l'affectation en co-propriété s'il y a lieu et la mise en valeur de toute manière, même par l'édition de toutes augmentations ou constructions nouvelles et la disposition, l'aliénation, vente ou apport en société, de tous les immeubles et droits immobiliers et mobiliers composant son patrimoine ; Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement. La mise en location de ses biens immobiliers, meublés ou non meublés. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La gestion et l'animation commerciale, financière, immobilière, juridique et administrative des sociétés et entreprises dans lesquelles elle détient des participations.

Durée : 99 années
Capital : 100 euros
Président : Monsieur Gérard Jean-Paul ROUX, demeurant à AJACCIO (20000), 17, boulevard Fred Scamaroni
Immatriculation : RCS Ajaccio
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix
Le cas échéant, clauses d'accord et organe habilité à statuer sur les demandes d'accord : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Pour avis, Le notaire.



Corséa Nettoyage

MPDN AVOCAT SELARL d'Avocat
Au capital de 150.000 €
Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier
Lieu-dit Cantone Résidence U Sant'Antonu 20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 27/01/2025, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CAMPING ROCCA SERRA
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège : Lieu-dit Perelli - Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio
Capital : 100 euros par apport en numéraire
Objet : L'exploitation de camping, caravanning, alimentation, location de bungalows assortie de prestations para-hôtelières, restaurant, pizzeria, et toutes les activités liées au tourisme.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Cession d'actions : Les cessions par l'associé unique et entre associés sont libres. Les cessions à un tiers sont soumises à l'accord préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, étant précisé que les actions du cédant sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.
Président : Monsieur César, François, Louis ROCCA SERRA, demeurant Lieudit Bizziconu, Route de Piccovaggia, 20137 Porto-Vecchio
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIANA du 27 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : ISULA GARDEN Siège : Place de l'Eglise, chez M. Alessandri, 20115 Piana
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Répertoire du commerce et des sociétés Capital : 1000 euros
Objet : Entretien des espaces verts, débroussaillage, taille, abattage, élégagement, désherbage, tonte. Création et entretiens des abords paysagers. Petits travaux de construction, notamment édification de murets, installation d'arrosage
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Marc-Antoine ALESSANDRI, demeurant Place de l'Eglise, 20115 Piana
La Société sera immatriculée au Répertoire du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Bastia en date du 03 février 2025, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NICOLAI INGENIERIE SIEGE SOCIAL : 19, boulevard Paoli, 20200 Bastia,

OBJET : La société a pour objet :

- La prestation de services et le conseil dans le domaine du bâtiment ;
- L'ingénierie et les études techniques, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, les études de structure, le diagnostic et les expertises du bâtiment, l'économie de la construction, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination ;

- Et, plus généralement, toutes opérations économiques, qu'elles soient financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet par la Société, son extension, son développement et son patrimoine social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 euros.

GERANT : Monsieur Jean-Jacques NICOLAI, né à Bastia (20200) le 02 avril 1978, de nationalité française et demeurant 19, boulevard Paoli, 20200 Bastia.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis, le gérant.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHEES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SAINT-FLORENT [20217], le 22/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : POISSONS DU GOLFE Siège : Route Entrée Nord - 20217 Saint Florent

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000,00 euros

Objet : Poissonnerie, traiteur, petite restauration, cave à vin.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Présidente : Mme Eva, Morgane BLUM, demeurant Route de Saint-Florent, Hameau de Vicciolaja, Lot 6, 20232 Oletta Directeur Général : M. Simon, Nicolas HUMBERT, demeurant Route de Saint Florent, Hameau de Vicciolaja, Lot 6, 20232 Oletta.

Pour avis,
La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 30/01/2025, il a été constitué une SAS :

Dénomination : CFMR CREAZIONE Nom Commercial : RUBINI CREAZIONE Siège social : 39, Traversa Di Bucugna, 20136 Bocognano

Capital : 500 €

Objet social : Activités spécialisées de design Durée : 99 ans

Président : Mme RUBINI DAVAL Coralie 39, Traversa Di Bucugna, 20136 Bocognano

Directeur Général : Mme RUBINI Francoise-Marie 39, Traversa Di Bucugna, 20136 Bocognano

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 15

SCEA DI A VANGA A A PILA

Société Civile d'Exploitation Agricole

Au capital de 76.000 euros

Siège social : 55, Route de Coggia

20240 Ghisonaccia

SIRET n° 81914089800019

REEMPLACEMENT DE LA GERANCE

La collectivité des associés de SCEA DI A VANGA A A PILA réunis en assemblée générale extraordinaire le 09/12/2024, a décidé : De nommer en qualité de nouveaux Gérants sans limitation de durée à compter du 09/12/2024 :

- Monsieur Flaviu Anton-Francescu FILIDORI, demeurant à LUGO DI NAZZA [20240], Casa Pezzini.

En remplacement de Monsieur Dominique Mathieu FILIDORI, démissionnaire de ses fonctions de Gérant.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 16

SOCOTRI CASILELLI

EARL au capital de 90.000 €

Siège social : Ld Pratello

20240 Lugo-Di-Nazza

828 242 354 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 31/01/2025, il a été décidé d'acter la démission de Madame Guylene CABAU, Co-Gérante, à compter du 31/01/2025. Modification au RCS de Bastia.

N° 17

U BASTIONE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Villa a Sposata

Parc Berthault - 20000 Ajaccio

822 554 994 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 28 décembre 2024, les associés ont pris acte de la décision prise par Monsieur Paul ZERMATI de démissionner de ses fonctions de Gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau Gérant Monsieur Dominique, Franck BARTOLI, demeurant Villa A Sposata, Parc Berthault, 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter du 28 décembre 2024.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 18



Olivier PELLEGRI

Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia
Tel 04 95 32 05 85

Mail pellegr.olivier@orange.fr

FUMEA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Chez SCI Frade
Lieu-Dit Armonio, 20218 Castifao
534 928 627 RCS Bastia 20200

Aux termes d'une délibération en date du 04/01/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Tous types de travaux agricoles et forestiers Petits travaux d'entretiens et de bricolages, extérieur et intérieur, nettoyage.
Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

AMERICANA

SARL au capital de 3000 €

Siège social : Lot Alivu
Chez Charles Ferrandini
20220 Monticello

Modification au RCS de Bastia
800 064 594

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/12/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : L'achat, la vente, la location, la sous location nu ou meublé professionnel d'immeubles bâtis ou non bâtis de boutiques, appartements, locaux ou droit immobilier. Modification au RCS de BASTIA.

N° 20

JANELIE

SARL au capital de 100.000 €
Ss : Résidence les Eucalyptus - n°4
4500, route des Marines de Borgo
20290 Borgo
833 104 458 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décision en date du 30/01/2025, les associés ont décidé à l'unanimité d'étendre l'objet social aux activités suivantes : " L'acquisition, la mise en valeur, l'administration et la gestion de participations, de droits de vote et de tous droits ou biens dans toute société quelle que soit son activité et ce par tous moyens notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport en nature de tous droits sociaux de toute nature, droits de souscription, d'achats de titres et de droits sociaux ; La prise de participation dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou autres, et cela par quelque voie que ce soit directement par apport, fusion, souscription, achat de titre de droits sociaux " et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis.

N° 21

MPDN AVOCAT

SELARL d'Avocat

Au capital de 150.000 €

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieu-dit Cantone

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31/07/2024, les associés de la Société « MARINE LOCATION », SARL au capital social de 5717,45 Euros, dont le siège est Avenue de Bastia, 20137 PORTO-VECCIO [RCS AJACCIO 418 743 423], ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Durée : Ils sont inchangés.

Objet social : La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés.

Capital : Il reste fixé à 5717,45 € divisé en 375 actions de 15,2449 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une action pour une part.

Administration : Monsieur Eric RAFFIN, demeurant Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCIO, est nommée Président de la Société, sans limitation de durée à compter du 31/07/2024.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions entre associés, ainsi qu'entre descendants ou ascendants sont libres. Les autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 22

SCI MATTEO

SCI au capital de 13.415.51 Euros
RCS Bastia : 334 780 616

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

Par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 08/01/2025, le siège social est transféré de [Ancien Siège] « Chez Allô Cass'Auto » RN 193, 20600 FURIANI, à l'adresse suivante [Nouveau Siège] 12, Lotissement Pietra Rossa, Route Royale, 20600 BASTIA ; à compter du 08/01/2025. Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 08/01/2025, ont décidé de la modification de la dénomination sociale, qui devient SCI MATEO à compter du 08/01/2025. Les articles 4 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention, La gérante.

N° 23

Olivier PELLEGRI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Mail pellegr.olivier@orange.fr

DMFL DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 300 euros

Siège social : Lieu-dit Armonio

20218 Castifao

838 977 171 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 04/02/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

* Ancienne mention :

Achat, vente de granules pour poèles, chaudières, produits assimilés et dérivés.

Achat, vente, entretien de poèles à granules, chaudières et autres matériels assimilés et dérivés ; Achat, vente de bois, de déchets végétaux et de toutes matières premières pouvant servir à la fabrication de granules.

Fabrication, vente de granules de bois
Achat, vente, entretien de tout type d'engins agricoles, de travaux publics, de terrassement et autres.

Achat, vente de petits matériels divers, outillages et accessoires.

* Nouvelle mention :

"L'Acquisition, la vente, l'échange, la location, l'aménagement, la rénovation, la construction et la promotion de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que tous biens mobiliers s'y rapportant.

L'Administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire.

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social.

La réalisation de toutes prestations de services se rapportant aux activités ci-dessus.

La prise de participation dans toutes sociétés ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension."

Pour avis, Le Président.

N° 24

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par jugement en date du 9 décembre 2024, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio, a désigné, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64, Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité d'Administrateur Provisoire de la SARL Automatismes Corse, domiciliée Strada Vecchia - Valrose - 20290 Borgo, inscrite au RCS de Bastia sous le N° 389 558 172.

04 95 32 89 92

N° 25

Dénomination : S-TEAM SOLUTIONS

Forme : SASU

Capital : 3000 €

Siège : 24, Allée des Rossignols

20620 Biguglia

RCS Bastia 827 777 418

MODIFICATION STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2025 à Nantes, l'associé unique et présidente de la société, Mme Marie-Sibylle ALLEMAND a décidé : 1^{er}] - Le transfert du siège social de : [Ancien siège] : 24, Allée des Rossignol, 20620 BIGUGLIA.

A [nouveau siège] : 6, avenue Jules Beccigneul, 44000 NANTES.

2^o] - La modification de l'objet social : qui devient : La formation et l'accompagnement sous toutes leurs formes (présentiel, distanciel, conseil, accompagnement individuel et collectif) auprès des entreprises, des collectivités, des organisations publiques ou privées, ainsi que des particuliers. Ses principales activités portent sur : la gestion de projets participatifs et intergénérationnels, le développement des compétences psychosociales (cognitives, émotionnelles et relationnelles), le management et la facilitation en intelligence collective. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tout objet similaire ou connexe, favorisant son développement.

Mention sera faite au RCS de Bastia et de Nantes.

Pour avis,

N° 26

GARAGE RASSU

SARL Transformée en SAS

Au capital de 6000 euros

Siège social : Alistro, Lieu-Dit «Siala»

RN 198, 20230 Canale-Di-Verde

451 884 035 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'AGE du 30 décembre 2024 a également décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «COSTA VERDE AUTOMOBILE» par «GARAGE RASSU» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. L'objet de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 6000 euros.

Monsieur Joseph RASSU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Joseph RASSU demeurant Bravone, 20230 Linguizzetta.

Pour avis,

Le Président.

SOCIETE HOTELIERE PIANTARELLA VIEW

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 60.000 Euros
Siège social : Hôtel Genovese
B.P. 65 - Bonifacio [20169]
R.C.S. Ajaccio 812 908 069

Suivant délibérations en date à BONIFACIO [20169] du 27 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé :

- de réduire exceptionnellement à 6 mois la durée de l'exercice ouvert le 1er juillet 2024, pour fixer sa date de clôture au 31 décembre 2024.
- et de modifier à compter dudit jour les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux suivants, pour les fixer au 1er janvier de chaque année et au 31 décembre de la même année.

Pour Avis - Le Président.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE



CABINET LEONELLI
Avocats
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél 04.95.31.69.67
Cabinet.leonelli@gmail.com

RESILIATION AMIABLE DE JOUSSANCE DE LICENCE IV

La jouissance de la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4e catégorie [dite grande licence], qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 1er Juillet 2023, par Monsieur Laurent PROUST demeurant à BORGO [20290], 2, Impasse des Vignes, à la société « LAUSAN » société par actions simplifiée, au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200], 2, Rue Carnot, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 847 920 949, prendra fin le 28 février 2025 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 24 janvier 2025.

Pour unique insertion.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 23/01/2025, Monsieur SERGE RICCO. Né le 15 mars 1970 à BASTIA, demeurant Route de Calenzana, 20214 Calenzana, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 380 372 375.

A donné en location gérance à :

SAS L'ORTU DI BABBO, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est situé 15, Boulevard Wilson, 20260 CALVI, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia. Représentée par Madame Jocelyne PETRUCCI. Un fonds de commerce de restaurant, caviste, grossiste détaillant sis 15, boulevard Wilson, 20260 Calvi.

Pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025 et sera renouvelable par tacite reconduction d'année en année.



04 95 32 04 40



**Me Pierre-Dominique
CERVETTI
AARPI MNC**
8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio
T : 04 95 23 01 31 /
@ : mnc.avocats@orange.fr

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par assp en date du 15/04/2015 à AJACCIO [20000], par la SARL L'ALLEGRIA, Société à responsabilité limitée au capital de 50,00 euros, Bailleur, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 504 706 631, depuis le 21/07/2008, dont le siège social est Chalet Pretrera, Route du Val d'Eze, 20119 BASTELICA, prise en la personne de son représentant légal en exercice M. Alain LUCCINI, à la SAS L'OTTU DICEMBRI, Société par actions simplifiée au capital de 1000,00 €, locataire-gérant, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 810978064, depuis le 22/04/2015, dont le siège social est situé 4, rue Roi de Rome, 20000 AJACCIO, prise en la personne de M. Antoine Dominique MARCAGGI, administrateur provisoire, désigné à cette fonction par Ordonnance du Président du Tribunal de commerce d'AJACCIO en date du 19/09/2024, domicilié es-quality audit siège, et portant sur le fonds de commerce de restauration, glacier, sandwicherie, vente à emporter, exploité à AJACCIO [20000], 4, rue Roi de Rome, sous l'enseigne L'OTTU DICEMBRI, anciennement dénommé L'ALLEGRIA, a été résilié amiablement par assp le 31/12/2024, à effet du 30/06/2024, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 16/01/2025, Dossier 2025 00000712, ref. 2A04P31 2025 A 00062.

Pour insertion unique. La SAS L'OTTU DICEMBRI, Locataire-Gérant.

DISSOLUTION LIQUIDATION



**MPDN AVOCAT
SELARL d'Avocat**
Au capital de 150.000 €
**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu-dit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 30.12.24, les associés de la société « SAN MERTINU », SARL au capital de 2000 Euros, dont le siège social est Monticello, 20135 CONCA [RCS Ajaccio 500 954 532], ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Xavier GOUR, demeurant Monticello, 20135 CONCA, a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé Monticello, 20135 CONCA.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

GL CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Ld Pietrabiu
Route de l'aéroport, 20290 Lucciana
Siège de liquidation : Ld Pietrabiu
Route de l'aéroport, 20290 Lucciana
RCS Bastia 850 954 272

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Pantalea GIANNUZZI, demeurant Route du Village, 20290 LUCCIANA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2024, les actionnaires de la « SARL U COLUMBU », Société A Responsabilité Limitée au capital de 1000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 531 405 025 dont le siège social est sis 4, rue A Marina - 20220 Algajola (Haute-Corse) ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Francesca CRUCIANI, Présidente a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/24, de la société « PIAZZAGIOIA », Société Civile Immobilière de Construction Vente en liquidation au capital de 1000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 912 309 366 dont le siège social est sis lieu-dit Cognoni - 20220 Santa Reparata Di Balagna (Haute-Corse), et après lecture du rapport du liquidateur, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur, Madame Anne-Marie ORTICONI, qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2024, les actionnaires de la «SCCV PIAZZAGIOIA», Société Civile Immobilière de Construction Vente au capital de 1000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 912 309 366 dont le siège social est sis lieu-dit Cognoni - 20220 Santa Reparata Di Balagna (Haute-Corse) ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Anne-Marie ORTICONI, Gérante non-associée a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

BATI-FINITIONS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Villa Elisa
Chemin du Fussadu - 20250 Corté
RCS Bastia 827 496 282

AVIS DE DISSOLUTION

L'actionnaire unique a décidé le 09 janvier 2025 la dissolution anticipée de la société à compter du 09 janvier 2025 et sa mise en liquidation amiable. L'actionnaire unique a nommé Monsieur KASMI Adelhak, demeurant villa Elisa, chemin du Fussadu, 20250 Corté, liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à sa clôture. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, villa Elisa, chemin du Fussadu, 20250 Corté. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Mention faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

CAMPING L'ALIVETU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5, Faubourg St-Antoine
20250 Corté
RCS Bastia 539 741 439

AVIS DE DISSOLUTION

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 24 janvier 2025 au siège de la société, et ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 janvier 2025 et sa mise en liquidation amiable. Les associés ont nommé Monsieur Vincent DEBAIN, demeurant chemin de st Antoine, 20250 Corté, liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à sa clôture. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la sociétés Faubourg St-Antoine, 20250 Corté. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Mention faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

ANTOINE LOUISE MAISETTI

SARL au capital de 1000 €
Siège social : Gialla
20170 San-Gavino-Di-Carbini
909 372 484 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale réunie le 31/12/2024, au GIALLA, 20170 SAN-GAVINO-DI-CARBINI a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antoine-Dominique MAISETTI demeurant LIEU-DIT GIALLA, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

N° 39

ZONZA SANTA LUCIA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE ZONZA

2ème Parution,

Par arrêté municipal n° 2025-10-01, Monsieur le Maire de Zonza a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'abrogation de la carte communale. Ont été désignées par le Président du tribunal administratif de Bastia, Madame Catherine FERRARI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie-Céline BATTESTI en qualité de commissaire enquêteur suppléant. L'enquête se déroulera du 1er février 2025 à 10h au 15 février 2025 à 14h sur une période de 15 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à Santa Lucia di Portivechju 20144, Mairie annexe

Consultation du dossier d'enquête et demandes d'informations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable au format papier à la mairie de Santa Lucia di Portivechju et à la mairie de Zonza du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 17h.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti depuis un poste informatique tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures précités.

Les pièces du dossier seront également consultables et téléchargeables en version numérique :

Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5942>

Sur le site internet de la commune de Zonza à l'adresse suivante :
www.zonzasantalucia.corsica

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, durant toute la durée de l'enquête publique, auprès de enquete-publique-5942@registre-dematerialise.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations concernant les projets peuvent être demandées auprès de :

La personne responsable du projet d'abrogation de la carte communale est Monsieur le Maire, Nicolas CUCCHI, urbanisme@zonza.corsica / 0495714016

Dépôt des observations du public - Permanences du commissaire enquêteur
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

Adressées par voie postale, «Enquête publique relative à l'abrogation de la carte communale de la commune de Zonza» - A l'attention du commissaire enquêteur, mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio», pour être annexées au registre d'enquête.

Adressées par courriel à l'attention de Madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-5942@registre-dematerialise.fr ;

Déposées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5942>

Consignées directement sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et mis à disposition du public, disponibles au siège de l'enquête, mairie annexe de Santa Lucia di Portivechju et Mairie de Zonza Village du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 14h à 17h ;

Présentées directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences au siège de l'enquête en mairie de Santa Lucia di Portivechju :

* Le Samedi 1er février 2025 de 10h à 14h ; mairie annexe de Santa Lucia di Portivechju.

* Le Samedi 15 février 2025 de 10h à 14h ; mairie annexe de Santa Lucia di Portivechju.

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, au Maire de Zonza et simultanément au Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la fin de l'enquête à la mairie de Santa Lucia di Portivechju et à la Mairie de Zonza Village en version papier et en version numérique sur le site internet de la mairie.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête / Autorité compétente pour statuer

A l'issue de la procédure d'enquête, le conseil municipal sera informé des conclusions du commissaire enquêteur et la carte communale sera soumise au conseil municipal de la commune pour abrogation.

Le Maire, Nicolas Cucchi.



Informateur Corse Nouvelle

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site :

www.icn.corsica

Rubrique annonces légales

N° 40

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 20 MARS 2025 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE OLMI-CAPPELLA [Haute-Corse]

Dans un immeuble en copropriété, élevé sur Rez-de-Chaussée, un étage et un grenier, petit atelier à usage d'atelier et petit jardin, cadastré section E 450 au lieudit OLMI d'une contenance de 3a95ca

Les biens et droits immobiliers composant :

- * Lot un [1] : au RDC un séjour, un salon-salle à manger, une cuisine
- * Lot deux [2] : au PREMIER ETAGE une entrée, un salon bibliothèque, trois chambres, une salle d'eau, un WC
- * Lot trois [3] : 4 pièces à usage de comble
- * Lot quatre [4] : le petit bâtiment à usage d'atelier

D'une superficie de 183,36 m² LOI CARREZ et 222,16 m² surface au sol

LOT UNIQUE : 40.000,00 €

Visite prévue sur place le Mercredi 26 Février 2025 de 11h00 à 12H par la SELARL LECA-MARZOCCCHI-ROCHA, commissaires de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

N° 41



COOPERATIVE AGRICOLE

DU NORD DE LA CORSE CASAMOZZA

20290 Lucciana

Tél. 04.95.36.05.74

canc.compta@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le Conseil d'Administration de la Coopérative Agricole du Nord de la Corse convoque l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes, de l'exercice clos le 31 août 2024, le jeudi 27 février 2025, à 09h00, au siège social, à CASAMOZZA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes du dit exercice.
- Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes et conventions.
- Proposition d'affectuation du résultat.
- Quid aux administrateurs.
- Renouvellement du mandat des administrateurs sortants et élection de nouveaux administrateurs.
- Evolution des administrateurs stagiaires.
- Orientation de la politique commerciale de l'O.P.
- Programme Opérationnel 2024 et nouveau P.O 2024/2026.
- Approbation des comptes de ventes et frais de coopérative 2023/2024.
- Approbation des investissements de l'O.P.
- Questions diverses.

Les documents et rapports peuvent être consultés 15 jours avant la tenue de la réunion, au siège social, à CASAMOZZA.

Le Conseil d'Administration,

ICN - PROCHAINE PARUTION

VENDREDI 14 FEVRIER 2025-N°7069



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA
MARCHÉ DE TRAVAUX

Identification du pouvoir adjudicateur :

Noms et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de San Martino di Lota
 BP32, 20200 San Martino di Lota,
 Tél. (+33) 4 95 31 02 85. Fax (+33) 4 95 32 00 93

Email : mairie@sanmartino.corsica ;

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>

Objet du marché : Marché de travaux à bons de commande pour des travaux divers de voirie - période 2025-2029

Marché décomposé en 2 lots, possibilité de répondre à un ou plusieurs lots :

Lot n°1 : Voirie et réseaux divers

Montants (sur 4 ans) : Minimum : 170.000 € H.T. / Maximum : 1.700.000 € H.T.

Lot n°2 - Revêtement enrobés

Montants (sur 4 ans) : Minimum : 50.000 € H.T. / Maximum : 500.000 € H.T.

Ceci est un avis supplémentaire en application de l'article R2131-18 du Code de La Commande Publique.

L'avis intégral de l'appel d'avis d'appel public à la concurrence figure au B.O.A.M.P. :

Numéro de l'avis : 25-13308

Lien direct de la consultation :

<https://www.klekoon.com/detail-consultation/90808/1>

marché n° 02/2025. Réf. Procédure TVX-BDC-VOI-02-2025

Date limite de réception des offres : le 10 mars 2025 à 12 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 4 février 2025.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 43

**EXPLOITATION DE LIBRE
SERVICE LUCIANI**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622 euros

Siège social : 9, cours Paoli
 20250 Corté
 RCS Bastia 331 108 985

AVIS DE DISSOLUTION

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 14 janvier 2025 au siège social de la société, et ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 janvier 2025 et sa mise en liquidation amiable.

Les associés ont nommé Monsieur Jean LUCIANI, demeurant 24, cours Paoli, 20250 Corté, liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à sa clôture.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, 9, cours Paoli, 20250 Corté.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Mention faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 44

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 01/10/2024, M. CINQUI Julien Andre demeurant 305, Campu di Pipu, 20250 Casanova :

A donné en location gérance à Mme LAMA NIMA KANCHHI demeurant Route de la Gare, le Jardinet, 20231 Venaco.

Un fonds de commerce de Exploitation Agricole situé lieu-dit Cermacciani, 20250 Casanova à compter du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois.

N° 45



INGENIERIE

CONSEIL & EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable

Immeuble LE VEGA

5, rue de Dublin, 67300 Schiltigheim
 03.88.55.00.55

y.daeffler@ice-strasbourg.com

AUX VENTS D'ANGES

SARL au capital de 8000 euros

siège : 40, Avenue Paul Doumer
 20220 L'Ile-Rousse
 498 247 147 R.C.S. Bastia

DISSOLUTION

Le 29.01.2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir la société AUX VENTS D'ANGES BRETAGNE, SARL au capital de 1000 euros dont le siège social est 19, rue des Cendres, 56320 LE FAOUET, immatriculée au RCS de LORIENT sous le numéro 953 333 200, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscal 41-03 n° 118 du 07.07.03. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 46

KOALITA

SAS au capital de 1.000 €uros

Siège social :

Chemin du Pont de Pratale
 20167 Alata
 841 702 392 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15/01/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 47

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 décembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire de la SCI «HUGO», au capital de 381.122,54€, immatriculée au RCS de Cannes sous le numéro 403 852 544, a décidé de modifier la rédaction de l'objet social comme indiqué ci-dessous et de transférer le siège social de la société à compter du 1er janvier 2025.

1 - Modification de l'objet social :

* Ancienne mention :

La société a pour objet :

- La propriété par toutes voies et moyens de droits de tous biens et droits immobiliers et plus particulièrement des biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble sis à CANNES (06400), 77, boulevard de la Croisette et 5, rue de Docteur Zamenhof, dénommé « 77 CROISETTE ».

Cadastré : Section BX numéro 87 pour une contenance de 12a 37ca,

Savoir :

Lot n°7 :

Un appartement sis au 1er étage, escalier A, portant le numéro 11, avec entrée gauche en sortant de l'ascenseur, Comprendant : Entrée, dégagement, séjour, cuisine, deux chambres, deux salles de bains, W.C.

Avec la jouissance exclusive et particulière d'une terrasse au Sud,

Le tout déterminé sous liseré bleu au plan du 1er étage,

Et les millièmes suivants :

Les 289/10.000 des parties communes générales.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la vente, la gestion, et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

2 - Transfert du Siège Social :

* Ancienne mention :

Le siège social de la société est fixé à : CANNES 06400, 77, boulevard de la Croisette, « 77 CROISETTE ».

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à : Immeuble Taverny B3, étage 2, chez Mr DESAILLY Jean, Parc Impérial, 20000 AJACCIO.

Pour avis, Le Gérant.

N° 48

JMF CONSTRUCTION

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Quartier Acqua, 20140 Casalabriva
 910 454 149 RCS Ajaccio

Suivant décision du 31/10/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jorge, Manuel MARQUES FERREIRA, demeurant CASALABRIVA 20140, Quartier Acqua, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Quartier Acqua, 20140 CASALABRIVA, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 49

FP CONSULT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social :

Résidence Les Terrasses du Belvedere
 Bât C - 20200 Bastia
 RCS de Bastia 879 218 030

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 7060, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du vendredi 13 décembre 2024 :

Concernant : La dissolution anticipée de la société FP CONSULT.

Il fallait lire : « Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution en date du 31/10/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2024, de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur FABIEN PIERALLI, demeurant Terrasse du Belvédère - Bat. C - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO. Le siège de la liquidation est fixé à Immeuble Palazzacciu - 20222 BRANDO. Mention en sera faite au RCS de Bastia. »

Et non : « Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution en date du 31/10/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, pris acte de la modification de la durée de la société, initialement fixée à 99 années, à 4 ans et 11 mois soit jusqu'au 31/10/2024, décidé de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur FABIEN PIERALLI, demeurant Terrasse du Belvédère - Bat. C - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, a été désigné en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Immeuble Palazzacciu - 20222 BRANDO. Comme écrit par erreur. »

N° 50

PMF TRAVAUX PUBLICS

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

5, Avenue Napoléon III
 Résidence le Préau, Bâtiment B
 20000 Ajaccio
 839 406 485 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 13/12/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Frédéric, Bonaventure, Louis MARIANI-PICCIOLI, né PICCIOLI, demeurant Grosseto Village, 20128 GROSSETO-PRUGNA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 Avenue Napoléon III, Résidence le Préau, Bâtiment B, 20000 AJACCIO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,
 Le Liquidateur.



N° 51
MPDN AVOCAT
SELARL d'Avocat
 Au capital de 150.000 €
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
 Avocat au Barreau d'Ajaccio
 Spécialiste en droit fiscal
 et droit douanier
 Lieu-dit Cantone
 Résidence U Sant'Antonu
 20137 Porto-Vecchio
 Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 30.12.24, les associés de la société « SUD CORSE MARINE », société en nom collectif au capital de 290.129 Euros, dont le siège social est Espace Poretta, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCIO [RCS Ajaccio 511 627 333], ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Antoine ALBERTINI, demeurant Lieu-dit Alzetto, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCIO a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé Espace Poretta, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCIO.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 52

U PONENTE CONCIERGERIE

SAS au capital de 1000 euros
 Siège social : Villa N°1
 Le Parc de Porticcio, Fornace
 20166 Grosseto-Prugna
 908 545 056 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Yohan, Pierre, Maurice LEPOCHAT, demeurant GROSSETO-PRUGNA 20166, Villa N°1, Le Parc de Porticcio, Fornace, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Villa N°1, Le Parc de Porticcio, Fornace, 20166 GROSSETO-PRUGNA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 53

AVIS

"Aux termes d'un acte en date du 28 janvier 2025 à BASTIA, M. Frédéric MANAUT demeurant 5, rue Faggianelli, 20200 BASTIA, a donné en location-gérance à M. Jérémie SANTONI demeurant Res. Rogliano, 20200 BASTIA, un fonds artisanal de « confection artisanale de tartes », comprenant les éléments : atelier de production de tartes, sis et exploité 12, rue des Terrasses, 20200 BASTIA, à compter du 1er février 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. »

N° 54

FELY

Société par Actions Simplifiée
 En liquidation
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Route de Saint-Florent,
 Ortù Simonetta, 20200 Bastia
 952 770 626 RCS Bastia

AVIS DE LIQUIDATION

Cabinet AECB

Aux termes d'une décision en date du 07 janvier 2025 à Route de Saint-Florent, Ortù Simonentta, 20200 BASTIA, l'Actionnaire Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Giovanni LABATE, demeurant Route de Saint-Florent, Ortù Simonentta, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quittus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.



N° 55

VIAKINE

Société d'Exercice Libéral
 à Responsabilité Limitée
 Masseurs - Kinésithérapeutes

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Route de Mezzavia,

Résidence les Améthystes, Mezzavia,
 20167 Ajaccio
 852 231 067 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/01/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Philippe, Alain, Henri, Raoul, Roland CA-SANOVA, domicilié 4, Parc Belvédère, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Mezzavia, Résidence les Améthystes, 20167 MEZZAVIA, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 56

CASA NOSTRA

SCI au capital de 1000 €
 Siège social : Fontaine
 Lieu-dit Giettere - 20113 Olmeto
 901 362 590 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 23 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 23 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la SAS SHH HOLDING [883 355 452 RCS MARSEILLE], dont le siège social est 166, bd de Plombières - 13014 MARSEILLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Fontaine - lieu-dit Giettere - 20113 OLMETO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 57

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à PIETRALBA du 01/02/2025, M. COLOMBANI Jacques François, demeurant LDT Staffoli, 20218 PIETRALBA.

A donné en location gérance :

À la Société L'OSTERIA CHEZ MEME demeurant Corso Balanino, 20218 Castifao. Un fonds de commerce de restaurant / débit de boissons licence IV à l'enseigne L'OSTERIA Chez BATTI sise et exploitée à Corso Balanino, 20218 Castifao.

Pour une durée de 11 mois à compter du 1/02/2025, pour se terminer le 31/12/2025.

N° 58

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/24, de la société « U CULOMBU », Société A Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1000,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 531 405 025 dont le siège social est sis 4, rue A Marina - 20220 Algajola (Haute-Corse), et après lecture du rapport du liquidateur, les comptes de liquidation ont été approuvés et quittus a été donné au liquidateur, Madame Francesca CRUCIANI, qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de la dite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 59

RECTIFICATIF LOCATION GERANCE

Dans l'annonce N°51 du vendredi 31 janvier 2025 - ICN N° 7067.

Il fallait lire :

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente sur place et à emporter de pizzas et tous produits liés avec la vente de boissons alcoolisées

Pour unique avis signé PRINCIPESSE,
 Le locataire-gérant.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 60

N° PC : 2018RJ4955

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant la modification du plan de sauvegarde de la société RUGANI PROMOTION [SARL], lieu-dit DIT COSTA, 20232 OLETTA.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL AJ UP [Me Christophe DOLLEY], 44, rue De Gigant, 44100 NANTES.

N° 61

N° PC : 2018RJ4991

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/02/2025 prononçant Modification du plan de sauvegarde de la société LA VILLA DE MONSERATO [SAS], lieu-dit DIT COSTA, 20232 OLETTA.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL AJ UP [Me Christophe DOLLEY], 44, rue De Gigant, 44100 NANTES.

N° 62

E CASTELLACCE

SAS à capital variable,
 Au capital de 75 €.

Siège social : LD Prezza Di Mezzo
 Hangar Kmt, 20270 Aleria
 853 971 638 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2023, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Julien FRANCESCHI demeurant ROUTE DE TEPPPE ROSSE, 20270 ALÉRIA, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA. Modification au RCS de BASTIA.

N° 63

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 2 janvier 2025.

La société AAR'IMMO demeurant 22B, bd Dominique Paoli, 20090 Ajaccio A donné en location gérance à Mr Vespa Frédéric demeurant 11, avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio un fond de commerce de pressing à l'enseigne CLEAN PRESSING Et exploité au CC Commercial Carrefour, Ajaccio pour une durée indéterminée à compter du 2 janvier 2025.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

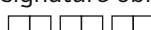
Adresse _____

Code postal Ville _____

✓ Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Date et signature obligatoires



✓ Ci-joint mon règlement par
 CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE
N° _____

Expire fin _____

Clé _____

*les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire*



Un air d'unanimité

Lutte contre la fièvre catarrhale : 275 000 euros mobilisés

Photo Jean-Pol Grandmont Creative Commons



Son nom fait trembler les éleveurs. Depuis septembre 2023 et les premiers cas du virulent sérototype 8 en Corse, la fièvre catarrhale ovine fait des ravages dans les cheptels de l'île. Et l'arrivée du sérototype 4 il y a quelques mois n'a fait qu'accroître les pertes importantes d'une profession déjà à bout de souffle. Suite au cri d'alerte de la filière qui craint pour son avenir, lors de sa session du 31 janvier, l'Assemblée de Corse a entendu lui assurer son soutien. Le président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc), Dominique Livrelli, a ainsi présenté un plan de lutte contre la fièvre catarrhale en Corse, élaboré suite à plusieurs réunions avec l'Interprofession laitière ovine et caprine de Corse, les chambres d'agriculture, le Groupement de défense sanitaire de Corse, l'organisme de sélection de la brebis corse et la coopérative Corsia. Face à un refus de prise en charge par l'État tout au long de l'année 2024, la stratégie proposée par l'Odarc a en premier lieu visé à donner la possibilité aux éleveurs de vacciner le plus rapidement et gratuitement leur cheptel. «La réactivité de l'Odarc, avec l'assurance d'un soutien financier de la CdC, a été décisive dans la limitation de la propagation de la maladie», a noté Dominique Livrelli en dévoilant que ce sont 56 000 ovins qui ont d'ores et déjà été vaccinés sur l'île. «Considérant que certains animaux sont toujours couverts par la campagne de vaccination de fin 2023-début 2024 suite à l'épidémie de 2023, la couverture vaccinale dépasserait désormais les 65 % du cheptel corse.» Par ailleurs, afin d'aider les éleveurs à traverser cette épreuve, dans un second temps, l'Odarc a également souhaité prendre en charge de le coût de l'élevage de 1000 agnelles issues du schéma de sélection de la race corse au centre de la Corsia. Celles-ci seront redistribuées à l'âge minimum de 8 mois aux éleveurs impactés par les sérotypes 4 ou 8, et ayant fait vacciner leurs cheptels, afin de reconstituer les troupeaux. «Cette introduction d'agnelles à forte valeur génétique dans les troupeaux devrait permettre une reconstitution quantitative mais également qualitative des cheptels», a souligné le président de l'Odarc en indiquant que le montant total d'aide alloué à ce plan de lutte contre la fièvre catarrhale s'élèvera à 275 000 euros. Face à l'urgence de la situation, le rapport a suscité l'adhésion de l'hémicycle et a été adopté à l'unanimité. ■ **Manon PERELLI**

Espaces naturels sensibles : un plan de gestion pour mieux les protéger

Photo BY-SA 2.5, Creative Commons



Leur biodiversité remarquable mais vulnérable nécessite leur classement dans des zones de protection particulières. Depuis 2018, les Espaces naturels sensibles (ENS) relèvent de la compétence de la Collectivité de Corse qui a souhaité engager «une réflexion sur la mise en place d'une véritable stratégie globale à l'échelle de l'île» afin d'accroître leur protection. Dans cette optique, lors de la session du 31 janvier, le conseiller exécutif et président de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), Guy Armanet, a présenté le premier Schéma territorial des espaces naturels sensibles (Stens) de la Corse pour la période 2025-2034. Un document de près de 300 pages qui a pour objectif de «structurer et dynamiser la politique environnementale relative aux ENS». Indiquant que ce Stens a été co-construit avec les acteurs du territoire, au premier rang desquels le Conservatoire du Littoral, Guy Armanet a souligné qu'il sera «un outil stratégique qui fixe les grandes orientations à moyen et long terme, notamment en matière de définition d'une stratégie foncière et de maillage du territoire, de mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement des sites et d'optimisation de la gestion en conciliant usages et préservation, ainsi qu'en matière de gouvernance» pour les 62 sites répondant à la définition d'un ENS qui ont été retenues. Parmi ces territoires, 28 sont considérés comme des zones d'intervention «qui constituent des secteurs géographiques à l'intérieur desquels une action foncière est considérée comme prioritaire afin d'assurer la protection ou le contrôle de pressions identifiées», 34 comme des zones de vigilance «qui représentent des secteurs pour lesquels les acquisitions foncières ne sont pas prioritaires mais font l'objet d'une veille sur l'évolution des pressions ou de l'apparition de menaces directes ou indirectes», et enfin 6 comme des sites prioritaires pilotes qui font l'objet d'un plan d'aménagement et d'intention paysagère chiffré et détaillé dans le Stens: l'embouchure du Taravo, la presqu'île de Mare Stagnu, le site de Spelunca-Aitone à Evisa, la vallée du Fango et le col de Vizzavona (cascade des Anglais), mais surtout l'emblématique île de Cavallo où seront notamment créés une boucle de sentier et un ponton d'accès grand public à Cala di u Grecu. Le rapport a été adopté à l'unanimité. ■ **Manon PERELLI**

Réseau routier

Viaducs à Olmeto, réaménagement des traverses à Vivario et Venaco



Photo Manon Perelli

Ce sont des passages redoutés par les automobilistes habitués à silloner les routes de l'île. Il faut dire qu'il suffit que deux camions se croisent à Vivario ou Venaco, ou de rencontrer un embouteillage au célèbre feu rouge d'Olmeto, comme cela arrive quotidiennement l'été, pour y rester bloqué de très longues minutes. Afin de mettre fin à ces situations décriées de longue date, trois rapports relatifs à des projets d'aménagement des traversées des deux villages du centre de l'île, et à la déviation de la commune du Sartenais-Valinco ont été adoptés lors de la session de l'Assemblée de Corse de janvier. Alors que la question de la déviation d'Olmeto est régulièrement remise sur le tapis depuis trois décennies, l'Exécutif a cette fois travaillé sur quatre nouveaux tracés de contournement du village qui seront soumis à une procédure de concertation publique. La première variante consisterait en la création d'une nouvelle route à double sens à l'Est d'Olmeto sur 3 km qui permettrait le contournement du village en direction du Sud grâce à «la construction de quatre ouvrages d'art, dont deux viaducs de 300 m et de deux ponts de 150 m et 68 m». La variante 2 propose elle aussi la création d'une nouvelle voie à double sens à l'Est d'Olmeto sur 3,6 km, mais prévoit un raccordement à l'ex-RT 40 un peu plus éloigné du village, et nécessite également «la construction de deux viaducs de 300 m et un de 500 m de long». La variante 3 prévoit une nouvelle route à double sens et un élargissement de l'ex-RD 257 à l'Est d'Olmeto sur un linéaire total de 5,3 km. Présentée comme l'hypothèse «préférentielle», elle éviterait «les zones archéologiques sensibles, mais nécessite un viaduc de 950 m pour franchir la Vadina di Mulini et un ouvrage hydraulique pour rétablir un cours d'eau temporaire». Dans la variante 4, la création de l'itinéraire de déviation sur la partie Nord du village resterait identique aux trois variantes précédentes et serait complétée par la suite par l'élargissement de l'ex-RD 257 après le contournement du village d'Olmeto jusqu'au giratoire de la plage de Baracci, soit 8,6 km. Elle nécessiterait «la création d'un nouvel ouvrage d'art, l'élargissement de deux ponts et de deux ouvrages hydrauliques pour supporter le trafic de l'ex-RT40,

Lors de la session de l'Assemblée de Corse de janvier, trois projets qui ont pour ambition d'apporter des solutions à des points noirs du réseau routier insulaire ont été adoptés par l'hémicycle.

avec une largeur des ouvrages à doubler par rapport à l'existant». Quoi qu'il en soit l'Exécutif précise qu'«une opération d'une telle ampleur ne saurait être financée intégralement sur fonds propres de la Collectivité» et que des co-financements seront donc à rechercher. Dans le centre de l'île, quatre pro-

jets d'aménagements sont tout d'abord prévus à Vivario. À commencer par l'aménagement de la route de Muracciole depuis le carrefour de l'ex-RT 20 jusqu'au cimetière. Dans la même optique, il est également préconisé de sécuriser le carrefour entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 343 dont la disposition actuelle «en baïonnette nécessite des manœuvres dangereuses sur l'ex-RT 20 qui est un axe prioritaire et fréquenté». Le document insiste également sur la requalification de la traversée du village sur 750 mètres, où «le croisement de deux poids-lourds» est notamment impossible. L'objectif serait d'y créer un cheminement piéton sécurisé et de calibrer la chaussée pour assurer le croisement de deux poids-lourds à vitesse réduite. Enfin, le quatrième objectif est de créer un créneau de dépassement entre le fortin de Pasciola et le carrefour de la route de Ghisoni. À Venaco, l'Exécutif aspire à aménager la traverse du village depuis le raccord déjà réalisé à l'entrée Sud jusqu'à la pharmacie et de traiter l'hypercentre où «l'absence de cheminement piétons sécurisés, le stationnement anarchique, la chaussée non calibrée et la présence de points durs au centre de la traverse créent des problématiques quotidiennes et des situations dangereuses». L'objectif est de créer des parkings, de calibrer la chaussée, de déplacer un mur pour faciliter le croisement des poids-lourds, de réguler les vitesses et d'assurer un cheminement piéton sécurisé. Il est également prévu d'aménager la traverse du village à l'entrée Nord sur 1,4 km avec notamment une courbe à rectifier. Enfin, il est proposé de créer une voie nouvelle de raccordement entre l'ex-RT 20 à l'entrée Sud du village vers l'ex-RD 143 pour «permettre la déviation des poids-lourds qui, ainsi, n'emprunteront plus la traverse pour rejoindre l'ex-RT 50» et de recalibrer l'ex-RD 143 «qui présente aujourd'hui des soucis de gabarit, de visibilité et de girations dans certaines courbes». ■ Manon PERELLI

Les chiffres de la semaine

34,74

millions de nuitées consommées en Corse du 1er avril au 3 novembre 2024; soit 3,2 % de plus qu'en 2023 sur la même période, selon les données publiées par l'Agence du tourisme de la Corse. Une augmentation essentiellement portée par le dynamisme des nuitées internationales: 19,46 millions (+1,38%) de ces nuitées ont été consommées par la clientèle française contre 15,29 millions (+5,6%) par la clientèle internationale. Le pic d'arrivées a été atteint le 11 août 2024, avec 465843 touristes.

12 à 20 %

des nouveaux cas de maladies respiratoires chez l'enfant (entre 7000 et presque 40000 cas, selon la maladie et le polluant considéré) et 7 à 13 % des nouveaux cas de maladies respiratoires, cardiovasculaires ou métaboliques chez l'adulte (entre 4000 et 78000 cas, selon la maladie et le polluant considéré) sont attribuables annuellement à une exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant en lien avec les activités humaines, selon Santé publique France qui a estimé pour la première fois l'impact de l'exposition à la pollution de l'air ambiant sur la survenue de maladies chroniques.

50

millions d'euros pour abonder la dotation de continuité territoriale de la Corse, qui a de surcroît été exclue, comme les départements et régions d'Outre-mer, du champ d'application de la surtaxe sur les billets d'avion, grâce l'adoption d'un amendement au projet de loi de finances 2025, déposé par les députés Michel Castellani, Jean-Pierre Bataille, Paul Molac et Martine Frogier.

122 276

passagers ont transité par les ports de Corse en décembre 2024, indique la CCI de Corse. Par rapport à décembre 2023, cela représente une hausse de 10,92 % du trafic passagers, portée essentiellement par le trafic régulier national et la croisière, le trafic régulier international accusant une baisse de 6,84 %. En cumul sur l'année 2024, on dénombre 4394527 passagers (+1,55% par rapport au cumul de 2023).

Patrimoine

150 000 euros pour l'église Sant'Andria di Granaghjolu à Ersa

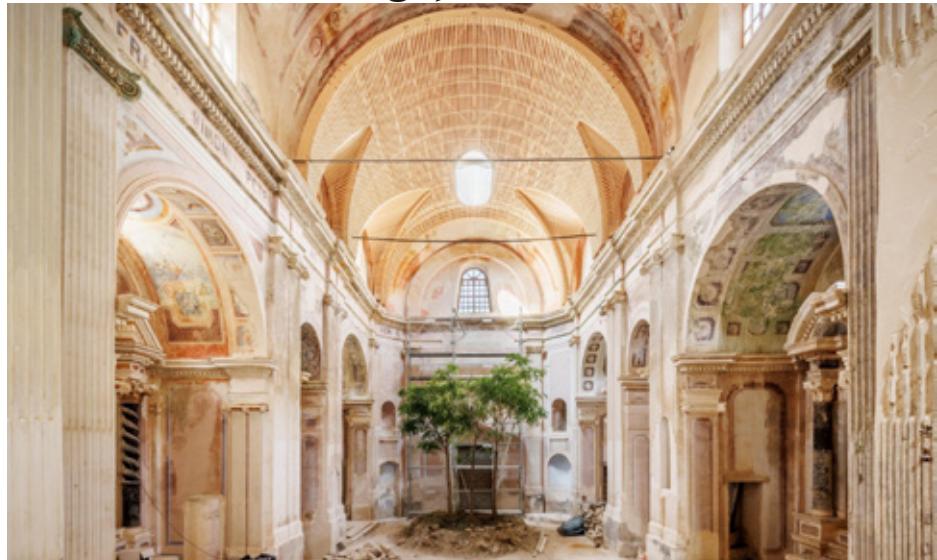


Photo Studio Pa

Depuis 2020, la Fondation du patrimoine récompense, avec les Trophées Impact, des projets de réhabilitation visant à avoir un impact positif direct sur leur territoire en contribuant au dynamisme local. Le 31 janvier, la fondation a présenté les treize lauréats de 2024, qui recevront une dotation globale de 2,5 millions d'euros. Parmi eux, un projet pour «développer une nouvelle offre culturelle» dans l'église Sant'Andria di Granaghjolu, sur le territoire de la commune d'Ersa. La première mention de cet édifice de style baroque remonte au XVII^e siècle, sans précision sur sa date de construction. Sa taille comme ses décors peints et stuqués qui ont résisté au temps et contribué à sa protection au titre des monuments historiques, attestent de la prospérité du Cap corse à cette époque. N'ayant pas bénéficié de travaux de restauration depuis le XIX^e siècle, l'église nécessitait une restauration complète. Une première phase de sécurisation et de restitution de la toiture en lauze a été réalisée, en intégrant un parti-pris de restauration validé par la Direction régionale des affaires culturelles: l'effondrement de la voûte de la nef dans les années 1960 a permis à un arbre de pousser au milieu de la première travée; une ouverture a été laissée en toiture pour permettre l'entrée naturelle de l'eau et de la lumière et le préserver. Les deuxièmes et troisièmes phases de travaux concernent la restauration des façades, du clocher, et de la toiture du presbytère qui sera réaménagé. Une somme de 150 000 euros a été allouée pour parachever cette restauration. L'église devrait à terme accueillir des événements culturels et des résidences d'artistes. La fin des travaux est prévue pour le premier trimestre 2026 avec une ouverture au public à l'été 2026. ■ AN

Société

Le mal-logement gagne (encore) du terrain

La Fondation pour le logement des défavorisés [ex-Fondation Abbé Pierre] a publié le 3 février son 30^e rapport annuel sur l'état du mal-logement en France. Il est accablant. Le mal logement a atteint «un niveau inédit»: on dénombre désormais 350 000 personnes sans logement [soit une hausse de 6 % sur un an et de 145 % depuis 2012] et la fondation fait état de 4,2 millions de personnes mal-logées, c'est-à-dire soit privées de logement soit vivant dans des conditions difficiles. Dans le même temps, les demandes de logements sociaux ont augmenté pour avoisiner les 2,8 millions de ménages à la fin 2024, alors qu'on recense de moins en moins de logements sociaux disponibles: de 500 000 logements sociaux attribués chaque année entre 2015 et 2017, à 393 000 en 2023 [-6 % en un an, -19 % depuis 2016]. De plus, souligne le rapport, «735 personnes sont mortes à la rue en 2024», le chiffre le plus élevé jamais dénombré par le collectif Les Morts de la Rue sur ces douze dernières années. Quant à la précarité énergétique, qui concerne 12 millions de personnes, l'an passé plus d'un ménage sur quatre a souffert du froid [30 % contre 14 % en 2020]. ■ AN

Argent de poche Si jeunes... et déjà endettés

Gérer au mieux son argent est, particulièrement en ce moment, une nécessité. Ça s'apprend, parfois à la dure, et le mieux est de commencer tôt, pour éviter ou limiter l'endettement. Pourtant, plus d'un adolescent français sur dix dépenserait plus que ce dont il dispose et se serait déjà «endetté». C'est ce qu'indique une récente étude du Teenage Lab de Pixpay. Fondée en 2019, cette société de services financiers commercialise des cartes de paiement prépayées à contrôle de solde dédiées aux mineurs, à partir de 10 ans. Les parents, titulaires du compte, y versent les sommes qu'ils veulent (ou peuvent) et les jeunes peuvent suivre leurs dépenses en temps réel via une application. En 2022, Pixpay a créé le Teenage Lab qui produit des données sur la consommation de ses jeunes clients. La dernière en date, réalisée auprès de 500 parents, donne matière à réflexion, à plus d'un titre.

En effet, 12 % des jeunes inclus dans le panel ont déjà contracté une dette, le plus souvent auprès d'un parent ou d'un proche, et certains «cherchent la parade et quémandent un acompte sur argent de poche»: 54 % des 10-18 ans demandent des avances et ce chiffre atteint même 67 % chez les 17 ans. Seuls 12,5 % des adolescents qui sont dans le périmètre de l'étude ont une méthode d'épargne activée sur leur application Pixpay. Aussi, 57 % des parents se disent préoccupés par l'avenir financier de leurs enfants, 95 % jugent essentiel que leur enfant bénéficie d'une éducation financière et 94 % pensent être les mieux placés pour la lui apporter. Pour autant, 62 % d'entre eux reconnaissent n'avoir jamais évoqué la question de l'endettement avec leurs enfants. Pixpay souligne que «l'éducation financière se réalise autant par l'exemple que par les mots. Un enfant observe la manière dont ses parents gèrent l'argent, et en tire des enseignements. Rien d'étonnant dès lors que les enfants issus d'une famille CSP+, donc d'un environnement généralement doté d'un bon niveau de culture financière, soient moins concernés par l'endettement que les enfants évoluant dans un milieu CSP- [11 % contre 16 %]».

Plus d'un adolescent français sur dix aurait déjà contracté une dette.

Du moins selon une étude réalisée par le Teenage Lab de Pixpay.

Qui repose cela dit sur un petit échantillon de parents d'utilisateurs de ce produit financier et n'évite pas certaines idées reçues.



Les ménages modestes ne sauraient donc pas gérer leur argent? Une idée reçue régulièrement démentie, par les sociologues*, les associations telles qu'ATD Quart-Monde, ou une étude commanditée par la Banque de France auprès du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie pour l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Publiée en janvier 2024, elle effectuait notamment des comparaisons entre la population générale

et les ménages les plus fragiles. Dans un contexte d'inflation, lors des 12 derniers mois, 38 % des ménages déclaraient avoir été plus souvent «dans le rouge», cette proportion montant à 48 % pour les ménages les plus modestes. Pour autant, on constatait une relative stabilité des incidents bancaires, de paiement ou de crédit, grâce aux stratégies mises en place par les ménages: 71 % des ménages modestes avaient choisi de repousser ou renoncer à certaines dépenses, contre 58 % pour l'ensemble des Français.

Pixpay cite en exemple les jeunes «des pays scandinaves où l'éducation financière est une priorité» et qui «ont les taux d'endettement les plus bas». Pourtant, en 2022, Danemark et Suède étaient en tête des pays dont les ménages étaient les plus endettés. La dette des ménages danois représentait plus de 200 % de leur revenu disponible net, un des taux les plus élevés des pays de l'OCDE. Pixpay admet cela dit que l'écart d'endettement des jeunes selon la CSP s'explique aussi par le montant de l'argent de poche, plus élevé dans les familles plus aisées. Et d'ajouter «On constate d'ailleurs que les régions les plus généreuses en argent de poche sont aussi celles où les enfants demandent le moins d'acomptes ou rallonges»: 33 % des jeunes Corse contre 64 % chez les Franciliens, ou 80 % chez les jeunes du Centre-Val de Loire, «souvent bien moins gâtés». En fait de «gâtés», près d'un quart des mineurs de Corse vit sous le seuil de pauvreté et l'île détient le record des bas salaires (lire par ailleurs). ■ AN

*Cf. l'ouvrage de Denis Colombi: Où va l'argent des pauvres. Fantasmes politiques, réalités sociologiques (éd. Payot)

SPECTACLE MUSICAL

Volare oh, oh

Cantare oh, oh

En 1958, la chanson *Nel blu dipinto di blu* triomphe au festival de la chanson italienne de Sanremo et apporte une célébrité durable à Domenico Modugno qui devient le premier auteur-compositeur-interprète à remporter le concours. Les paroles avaient été co-écrites, cela dit. Dans la foulée, la chanson est choisie pour représenter l'Italie au concours de l'Eurovision, où elle se classe troisième et elle est reprise en français par Dalida sous le titre *Dans le bleu du ciel bleu*. C'est la première des innombrables reprises [de Franck Sinatra à David Bowie en passant par Ella Fitzgerald, Franck Zappa et les Gypsy Kings] que connaîtra cette chanson, que tout le monde désigne désormais sous le titre *Volare*, et qui remportera aussi en 1959 le premier Grammy Award de l'enregistrement de l'année et le premier Grammy Award de la chanson de l'année. C'est aussi la seule chanson non anglophone à avoir obtenu de telles récompenses. Si Domenico Modugno était natif des Pouilles, pour des raisons commerciales, on le présenta comme Sicilien, ce qui lui valut la rancœur des habitants de son village natal. Il termina d'ailleurs ses jours dans la province sicilienne d'Agrigente où il s'était installé et investi en politique. Outre les quelque 230 chansons qu'il a pu écrire et enregistrer, Modugno, qui était également comédien, a joué dans 38 films pour le cinéma, 7 pour la télévision, ainsi que dans 13 pièces de théâtre et a composé pour le cinéma. Emblématique d'une Italie à peine sortie de la Seconde Guerre mondiale, il y ouvrit la voie aux «cantautori», c'est-à-dire ceux qui interprètent leurs propres chansons. *Nel blu dipinto di blu* reste sans nul doute l'une des chansons les plus reprises et chantées au monde. Dans ce spectacle hommage mis en scène et narré par Orlando Forioso et illustré d'extraits de films, un trio de chanteurs et musiciens napolitains [Chiara Di Girolamo, voix et tammorra; Domenico Nappi, voix et tammorra; Alfonso Brandi, guitare] retrace l'Italie des années 1950 et 1960, entre reconstruction, rêves et luttes.

Le 7 février 2025, 18 h 30. Espace Saint-Jacques, Bonifacio. **i** 04 95 10 24 51

Le 8 février 2025, 20 h. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.

i 04 95 47 47 00 & www.festivalcineitalienbastia.com

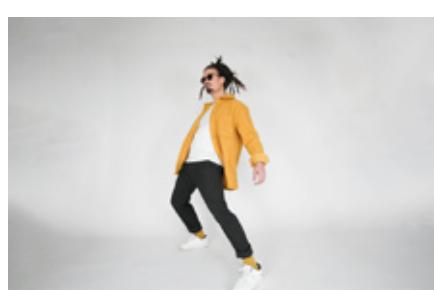


DANSE

For gods only

Composé à partir de l'été 1910 pour être joué durant la saison 1912 des Ballets russes, le *Sacre du printemps* d'Igor Stravinsky fut finalement joué pour la première fois en 1913 à Paris, avec une chorégraphie de Nijinski. Certains critiques se montrèrent très durs, qualifiant la musique aussi bien que le travail de Nijinski et des danseurs de «massacre du printemps». À la différence de la plupart des ballets, l'œuvre n'a pas d'argument, ne raconte pas une histoire mais se présente plutôt comme une série de cérémonies païennes, avec deux grands thèmes: l'adoration de la terre et le sacrifice d'une jeune fille désignée comme «l'élue». De nombreux chorégraphes de renom ont donné leur propre version de cette œuvre. Depuis 2012, le danseur et chorégraphe Olivier Dubois a entrepris de la revisiter régulièrement en créant une sorte de collection de ballets autour de cette partition. D'abord avec *Prêt à baiser*, une performance pour deux danseurs. Puis en 2015, c'est *Mon élue noire*, interprété par la danseuse franco-sénégalaise Germaine Acogny, alors âgée de 70 ans, qui travailla avec Maurice Béjart et dirigea au Sénégal l'école de danse Mudra Afrique créée à Dakar par Béjart et Léopold Sedar Senghor. Béjart avait projeté de monter *Le Sacre du printemps* et de confier le rôle de l'élue offerte en sacrifice à Germaine Acogny, mais le projet ne put jamais aboutir. Des années plus tard, Olivier Dubois offre donc à la danseuse la possibilité de le concrétiser et cet opus 2 de *Sacre* offre une nouvelle vision de l'œuvre, le thème du sacrifice explorant cette fois la question de la colonisation. Pour ce troisième volet, Olivier Dubois a fait appel cette fois-ci à Marie-Agnès Gillot, danseuse étoile du Ballet de l'Opéra de Paris de 2004 à 2018, à qui il dit vouer une admiration sans borne et qu'il revêt pour la circonstance d'une armure de samouraï. Avec *For gods only*, il questionne la figure de la légende: devenir une icône, n'est-ce pas se faire déposséder de sa destinée? Devenir le musée de soi-même?

Le 7 février 2025, 20 h 30. Salle rouge, Espace Jean Paul de Rocca Serra, Porto-Vecchio. **i** 04 95 70 99 95 & www.portivechju.corsica



Spelim

Multi-instrumentiste, auteur, compositeur, chanteur, Martin Domas a chanté durant plusieurs années dans le groupe de reggae-roots Païaka avant de se lancer en solo sous le nom de scène Spelim. Parce que c'est l'anagramme de «simple» et

qu'il ambitionne d'aborder les choses simples de la vie, avec un style musical bien à lui, mélange de soul, pop, reggae et hip-hop, qu'il a choisi d'appeler la dread pop. Déclaration d'amour à l'art sous toutes ses formes et à ce qu'il génère de plus fort, à savoir le partage, son album *In Art We Trust*, dont la sortie est annoncée pour le 31 mars 2025, est le résultat de rencontres et de collaborations avec des musiciens, plasticiens, danseurs, graffeurs, cinéastes, ou créateurs de mode.

Le 8 février 2025, 21h. L'Aghja, Ajaccio. **i** 04 95 20 41 15 & www.aghja.eu

carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

VOUS AVIEZ DIT « CONCLAVE » ?

Conclave: c'est un beau nom pour un pape. C'est aussi un beau nom pour un film: dans *Conclave*, sorti sur les écrans en 2024, Edward Berger montre comment l'élection du chef de l'Église catholique, si elle a des ressorts spirituels, est aussi une affaire très politique. Les comédiens Ralph Fiennes et Stanley Tucci, notamment, y sont remarquables.

«Conclave» aurait aussi pu être un beau nom pour une réforme des retraites. François Bayrou avait prononcé le mot lors de son discours de politique générale, le 14 janvier. Conclave, a-t-il expliqué, «c'est ce qu'on dit quand on ferme les portes». Aussi voulait-il réunir pendant trois mois, dans un lieu unique, les partenaires sociaux pour qu'ils réfléchissent à cette fichue réforme qui empoisonne la politique française depuis si longtemps.

Mais il n'est plus question de conclave dans les discours de François Bayrou et de ses ministres. Il paraît qu'il ne faut pas utiliser des mots religieux. Il n'était pourtant pas question d'enfermer dans une chapelle sixtine républicaine et laïque les représentants du patronat et des syndicats jusqu'à ce qu'une fumée blanche s'ensuive. Mais on imaginait assez bien les voir travailler jour après jour, avec pour mission de sortir avec un projet intelligent. Après tout, en décembre 2024 [François Bayrou y avait trouvé une inspiration], trois organisations patronales et quatre des cinq syndicats représentatifs [seule la CGT était restée sur le pas de la porte] avaient signé une déclaration commune adressée aux responsables politiques, appelant au retour de «*la stabilité, la visibilité et la sérénité*». C'était juste après le vote de la censure qui avait renversé le gouvernement de Michel Barnier.

Plus de conclave, donc. Mais une «conférence sociale» classique, qui commencera après la remise par la Cour des Comptes d'un rapport sur l'état des régimes de retraite, le 19 février. À raison d'une réunion tous les jeudis, patronats et syndicats chercheront à améliorer la loi actuelle: «*je pense que des améliorations sont possibles*», a déclaré François Bayrou dans *La Tribune Dimanche*, persuadé qu'il est «qu'on peut imaginer des voies de progrès portées par les partenaires sociaux.» Il leur indique même les pistes qui ont sa préférence: une retraite par points comme celle

ON S'ENFERME ET ON DÉCIDE
DANS NOTRE COIN:
TRANSPARENCE ET DÉMOCRATIE



qui existe déjà pour le régime Agirc-Arrco, et qui pourrait être gérée non plus par l'État, mais par les partenaires sociaux ainsi caressés dans le sens du poil. Soulagé d'échapper à ses premières motions de censure, François Bayrou croit plus que jamais à sa méthode et à sa bonne étoile.

DANS LES REPAS DE FAMILLE

On a tout de même, grands sceptiques que nous sommes, un peu de mal à imaginer un accord puis une majorité parlementaire pour l'entériner. Mais, fumée blanche ou pas, les acteurs politiques devraient faire très attention à ce conflit de générations qui monte dans le pays. On dira qu'il y en a toujours eu et que c'est normal. Mais cette fois, c'est plus qu'un conflit de générations. Il y a dans les discussions autour des retraites, et pas seulement sur les réseaux sociaux, une animosité entre, pour résumer, les «boomers» qui auraient tout eu et les jeunes actifs qui n'auraient rien, et surtout pas une retraite quand ils cesseront de travailler. Il y a beaucoup de caricature là-dedans. Mais il y a surtout de l'inquiétude pour l'avenir de la part de générations qui se sentent beaucoup moins bien traitées que la génération globalement privilégiée des «boomers».

Les plus âgés ont du mal à reconnaître qu'actuellement, ce sont les plus jeunes qui ont du mal à boucler les fins de mois. Les plus jeunes oublient volontiers que leurs parents ou grands-parents ont travaillé souvent sans les 35 heures ni les RTT ni les cinq semaines de congé, et qu'ils aident souvent à la fois leurs enfants et leurs propres parents. Ils oublient aussi que tous les retraités ne sont pas des «riches» et qu'on ne roule pas sur l'or avec 1500 euros par mois. Pour couronner le tout, nul ne veut regarder en face, notamment chez les politiques, la catastrophe démographique qui s'annonce et menace en effet les futures retraites.

Il existe sur le sujet une somme de méconnaissance et de malentendus porteurs de colère, parfois même de haine et à tout le moins de divisions. En lieu et place d'un conclave, un peu de pédagogie sur le sujet ne ferait de mal à personne pour qu'on n'en vienne pas aux mains dans les repas de famille. ■



**agir
plus**

FAIRE DES ÉCONOMIES C'EST FACILE...

Isolez votre toit et bénéficiez
d'une prime jusqu'à 24€/m² !

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus
labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
RETRouvez NOTRE
SOLUTION AGIR PLUS

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvène, tenimula à contu.

EDF SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 – France Capital de 930 004 234 euros 552 081317 RCS Paris - Crédits photos : Adobe Stock